



**Centre Communal
d'Action Sociale**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil d'Administration du 13 novembre 2025**

9 administrateurs présents (15 en exercice, 3 procurations, 2 excusés, 1 absent)

DELIBERATION N° 128

**PROJETS DE FINANCEMENTS PREVISIONNELS PAR LE FONDS SOCIAL
EUROPEEN (FSE+) - (ADM/8.2/128)**

Devant la multiplicité des appels à projets, il devient nécessaire d'être réactif et de pouvoir anticiper au mieux les actions auxquelles le CCAS de Mulhouse pourrait émarger.

L'analyse en amont des appels à projets à paraître, le lien avec nos actions en cours et des projets que nous pourrions développer nous permettraient d'étendre notre champ d'action et de déployer pleinement le Plan stratégique du CCAS 2023/2027.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'administration de valider des appels à projets à paraître sur lesquels nous devrions pouvoir nous positionner.

Dans le cas d'une réponse à l'un des appels à projets mentionnés ci-dessous, le CCAS présentera une délibération spécifique au dossier concerné.

A ce jour, nous soumettons à approbation les projets suivants :

- « Accompagnement des publics dans le cadre du PLIE et coordination 2026 »**

Date limite de dépôt : 30/11/2025

Public cible : toute personne prescrite vers un parcours PLIE domiciliée sur le territoire de Mulhouse et sa couronne (m2A et Ensisheim) et pouvant être confrontée durablement à une exclusion du marché du travail résultant d'un cumul de difficultés de différentes natures,

Objectifs : structurer des parcours d'insertion individualisés, cohérents et adaptés à chaque participant du PLIE, en mobilisant l'ensemble des ressources du territoire et en mettant en place des solutions spécifiques pour accompagner chaque participant de manière ciblée. Le FSE+ se fait en cohérence avec la politique d'insertion de la Collectivité européenne

d'Alsace (CeA) et en appui des actions mises en place par le Service Public de l'Emploi et de l'Insertion (SPIE).

- **« Lever les freins à l'insertion professionnelle »**

Date limite de dépôt : 31/01/2026

Public cible : Publics en difficulté sociale et/ou professionnelle qui n'ont pas un accès direct à l'emploi ou de retour à l'emploi

Objectif : mise en œuvre d'actions collectives à destination des personnes les plus fragilisées et les plus éloignées de l'emploi dans la constitution d'un parcours d'inclusion sociale et d'insertion socioprofessionnelle sur le territoire mulhousien.

- **« Levée des freins : actions sociales notamment logement et recours aux droits »**

Date limite de dépôt : 31/01/2026

Public cible : victimes de sinistres et périls, ménages présentant une problématique d'hygiène et/ou de Diogène rendant complexe l'accès et/ou le maintien au logement, ménages dont les logements sont insalubres ou indignes, ménages sans droits ni titre en matière de logement (en squat), ménages menacés d'expulsions locatives, ménages expulsés locatifs sans solution de relogement, ménages prioritaires au titre du DALO.

Objectifs : rétablissement par le logement des personnes temporairement ou durablement exclues de l'accès ou maintien en logement par l'espoir (développer l'espoir de façon globale dans la vie de la personne), le soutien (développer un réseau de soutien auprès des soignants, des proches, des pairs, au sein duquel il pourra recevoir et proposer du soutien), le plaidoyer (être en mesure de faire entendre, pouvoir représenter ses intérêts et parler en son nom propre), l'empowerment (reprendre le pouvoir sur sa vie, développer des connaissances sur ses troubles, ses droits, son traitement, afin de développer son autonomie) et/ou la responsabilisation (prendre conscience de sa propre responsabilité, prendre ses propres décisions et en assumer les conséquences).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve les projets relatifs à la candidature du CCAS aux appels à projet « FSE + » portés par le Fonds Social Européen,
- autorise Madame le Vice-Président à répondre aux appels à projet ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,



Michele LUTZ